

Photo AFP



Sauver l'école de la République

Septembre 2015 : l'intersyndicale du second degré se réunit pour fixer la date de la grève nationale en septembre pour l'abrogation de la réforme du collège. Dès la rentrée, la question de la grève, de sa préparation est à l'ordre du jour. Elle l'est dans le second degré, elle l'est pour toutes les catégories de personnels de l'Éducation nationale. La réforme du collège est inséparable de l'avalanche de contre-réformes découlant de la loi de refondation de l'école de Vincent Peillon. Cette loi, qui coïncide avec la réforme territoriale et applique à l'école le carcan du pacte de responsabilité, fixe un cap : réduire toujours plus l'instruction, liquider définitivement le cadre national de l'école et les statuts des personnels. Ce cadre destructeur doit être mis en œuvre coûte que coûte. Depuis la réforme des rythmes scolaires, il y a désormais autant de règles que de communes. Au rejet des personnels et des parents, la ministre oppose sa décision d'aller plus loin en généralisant les projets éducatifs territoriaux. Le décret Hamon abrogeant le statut de 1950 des enseignants du secondaire entre en application en cette rentrée. C'est également dès cette rentrée que la réforme du collège, pourtant prévue pour la rentrée 2016, doit être anticipée. La réforme territoriale qui se met en place à marche forcée menace des services administratifs entiers, des milliers de postes. Tout doit y passer. La ministre vient d'ailleurs d'annoncer ses prochains chantiers : réforme de l'évaluation des enseignants dont les personnels et leurs syndicats avaient, par la grève, obtenu le retrait en 2012 ; projet de réforme du lycée pour y introduire la logique du « socle commun », dont l'actuelle réforme du collège est une traduction et qui se traduit par des réductions massives d'heures de cours dans les disciplines.

Salaires bloqués, manque de postes, statuts attaqués de toutes parts, école menacée de dislocation par l'accumulation de contre-réformes : les personnels n'acceptent pas. S'appuyant sur la grève interprofessionnelle du 9 avril, les enseignants du second degré ont répondu à l'appel à la grève nationale le 19 mai, le 11 juin. Les revendications urgentes de toutes les catégories de personnels vont se retrouver immédiatement posées par les conditions de la rentrée. La grève en septembre à l'appel de l'intersyndicale du second degré met à l'ordre du jour dès la rentrée la grève à l'échelle de toute l'Éducation nationale pour sauver le statut, pour sauver l'école publique !

■ Jacques BUISSON

DOCUMENT

EXTRAIT DU COMMUNIQUÉ DATÉ DU 3 JUIN DES SYNDICATS CGT, FO ET SUD DU PREMIER DEGRÉ

« La jonction des personnels du premier et du second degré est non seulement nécessaire mais [...] elle est à l'ordre du jour dans la grève pour l'abrogation du décret sur la réforme du collège, mais aussi pour l'abrogation de tous les décrets instaurant la territorialisation dans l'Éducation nationale (PEdT, rythmes scolaires...). »

Comment se présente la rentrée scolaire ?

Ce qui se passe contre la réforme du collège est regardé attentivement par de nombreux enseignants et militants syndicaux. L'unité s'est forgée au niveau intersyndical depuis des mois entre les syndicats de la FSU — SNES et SNEP —, ceux de FO, de la CGT, de SUD sur la base de l'exigence de retrait puis d'abrogation de la réforme Vallaud-Belkacem, pour ouvrir de véritables négociations. Cette réponse nette apportée en ce qui concerne la réforme du collège indique, de mon point de vue, la marche à suivre pour chacune et pour la totalité des mesures de destruction décidées par le gouvernement, ouvrant la voie de l'unité d'action, de l'action commune, de la grève pour les bloquer et imposer les revendications urgentes, celle également du renforcement de nos syndicats. On sent bien que la réforme du collège, ce n'est pas qu'une affaire de professeurs de collège. S'y relie directement la mise en place du socle commun, du cycle CM-6^e, des conseils école-collège, qui impactent également les enseignants du primaire. Plus largement, on retrouve la même volonté d'en finir, sur fond de postes manquants, avec tout ce qui constitue le cadre national, républicain de l'école, des statuts des personnels et des missions qu'ils doivent assurer, des programmes et horaires scolaires pour les faire dépendre des « conditions locales ». C'est ce que nous vivons de plus en plus fortement et concrètement dans les écoles, que la réforme des rythmes place sous le feu croissant des décisions municipales confortées par le pouvoir qui leur a été donné sur l'organisation

des écoles et fortement impactées par la pression austéritaire qu'elles subissent. Aussi, alors que les personnels du second degré vont être appelés à la grève nationale pour l'abrogation de la réforme du collège, la question est posée de rassembler tous les personnels de l'Éducation nationale dans la grève pour la satisfaction des revendications. Je pense que ces questions seront légitimement posées lors des

instances syndicales, des assemblées générales, des réunions d'information syndicale, qui se tiendront dans les premiers jours de la rentrée.

Que penses-tu du projet d'accord PPCR ?

C'est un bien étrange accord qui est proposé. Il fait miroiter une refonte limitée des grilles indiciaires qui entrerait en vigueur essentiellement... entre 2017 et 2020 ! Si on peut légitimement n'avoir qu'une confiance limitée dans ce genre d'engagement, l'accord entèrerait en revanche, « pour de bon », l'absence de toute revalorisation du point d'indice au moins jusqu'en... 2016, où aurait lieu une « négociation salariale » qui « sera l'occasion d'examiner la revalorisation du point d'indice au vu des indicateurs économiques » ! Et l'accord lierait les signataires à un grand nombre de « chantiers » touchant à tous les aspects du statut de la fonction publique. Même si des formules trop provocatrices ont été retirées au cours des discussions, on sent bien qu'il s'agit pour le gouvernement d'aller

vers la liquidation de tout ce qui, dans le statut général, dans les statuts particuliers, peut empêcher ou freiner la flexibilité, la déréglementation, la mobilité forcée que sa politique nécessite. Le conseil national de la FSU doit se prononcer le 16 septembre sur la signature de cet accord. Dans un document de présentation édité par la fédération, il est indiqué que ce protocole « intègre un certain nombre (des) préoccupations de la FSU » et qu'« en ce sens, il peut constituer une étape dans un processus de revalorisation des carrières et des salaires ». Je pense que c'est un peu se voiler la face. L'expérience du « dialogue social » avec ce gouvernement nous invite à refuser (comme nous l'avons fait quand la ministre de l'Éducation nationale a tenté de nous associer à l'application de la réforme du collège) d'entrer dans un tel carcan visant à lier les signataires à un véritable « encadrement des salaires et rémunérations »

selon les choix économiques des gouvernements, et à une adaptation des garanties statutaires des fonctionnaires aux politiques d'austérité. Je pense que nous avons tout intérêt à refuser de signer cet accord et à garder notre liberté d'action.

Veux-tu ajouter quelque chose ?

Ce que j'ai expliqué précédemment confirme que le problème posé à la FSU est posé à toutes les organisations : préserver leur indépendance pour agir sur les revendications. Ce que veut faire M^{me} Lebranchu, c'est enchaîner les fédérations de fonctionnaires à son accord pour leur interdire de revendiquer sur le point d'indice et les lier à la destruction du statut. C'est la conférence sociale !

C'est sur cette base, l'indépendance sur les revendications, qu'il faut travailler à la suite du 9 avril pour bloquer le pays. ■

Eclairage

Postes : les conditions de la rentrée dans un département

Le gouvernement Hollande ne crée pas de postes. Le gouvernement Sarkozy en a supprimé 75 000 en cinq ans. Le gouvernement actuel a prétendu créer 60 000 postes sur tout le quinquennat. Qu'en est-il dans la réalité ? Un exemple : dans le département de l'Essonne, dans le premier degré, onze postes de titulaires ont été créés pour 8 500 élèves supplémentaires depuis 2010. Les classes sont surchargées. Quarante-deux écoles du département dépassent la moyenne des trente élèves par classe. Le directeur académique a prévu de recruter des contractuels à la rentrée. Dans ces conditions, les personnels avec leurs syndicats, les parents et les élus se mobilisent, comme à Montgeron, à Longpont-sur-Orge, à Vayres-sur-Essonne, à Morigny-Champigny, contre la mise en place d'une carte scolaire au rabais, territoriale, où les moyens attribués dépendent du lieu où l'on habite.

Réforme du collège : plus que jamais, abrogation !

Jacques Diriclet

L'opposition à la réforme du collège ne séduit pas. Pourtant, la ministre de l'Éducation nationale, après avoir publié les textes le 20 mai, au lendemain d'une grève majoritaire, a publié, le 30 juin, une circulaire d'application de cette réforme.

C'est de cette circulaire, consacrée aux modalités d'application, que les organisations syndicales qui avaient appelé à la grève avaient refusé de discuter, continuant d'exiger l'abrogation de la réforme et la réouverture de discussions sur d'autres bases.

La réforme du collège, c'est l'amputation des horaires de cours disciplinaires des élèves (quatre heures par semaine en moyenne), cela au nom de projets interdisciplinaires locaux.

Lors de la « consultation » sur les programmes qui en découlent, la ministre a dû enregistrer une nouvelle marque du rejet de la réforme par les enseignants, à peine plus de 12 % des enseignants concernés y répondant, et parmi ceux-ci, une écrasante majorité jugeant que l'horaire discipli-

naire imparti est insuffisant et qu'ils ne sont pas opérationnels.

L'EXTENSION AU LYCÉE EST DÉJÀ PRÉVUE !

Un rapport parlementaire adopté à l'unanimité de tous les groupes trace les lignes directrices de la future « réforme du lycée ». Il s'agit, selon le rapport, d'étendre au lycée la logique du socle commun qui prévaut à la réforme du collège : à la clé, donc, des réductions d'horaires de cours et la casse des programmes nationaux, au nom de la mise en place d'un enseignement modulaire... Et la remise en cause de l'existence même des lycées professionnels, promis à la dissolution dans un lycée polyvalent.

Il faudrait « libérer le lycée de l'emprise du bac », y introduire une large part de contrôle continu afin d'en « alléger le coût ».

DÉCRET HAMON SUR LES OBLIGATIONS DE SERVICE ET RÉFORME DU COLLÈGE : LES DEUX FACES D'UNE MÊME MÉDAILLE

Le 20 août 2014, Benoît Hamon publiait le décret abrogeant les décrets du 25 mai 1950 pour les

remplacer par un décret qui, outre les missions d'enseignement, introduit des « missions liées à l'enseignement », qui sont un outil pour multiplier les réunions visant à mettre en place les projets locaux.

Ce décret, qui a suscité un large mouvement pour exiger son abrogation, est applicable en cette rentrée. C'est ainsi que la circulaire du 30 juin prétend, au nom de ce décret, imposer aux enseignants de participer « à la mise en œuvre du programme de cycle, aux besoins de mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé dans la discipline et à l'inscription de la discipline dans les huit thématiques des enseignements pratiques interdisciplinaires ».

La défense du statut national et l'opposition aux contre-réformes de l'Éducation nationale sont un seul et même combat.

(1) Rapport de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur les liens entre le lycée et l'enseignement supérieur, présenté le 8 juillet 2015

Rythmes scolaires et réforme du collège : une même politique

Jacques Buisson

En juin dernier, le ministère de l'Éducation nationale a publié un rapport d'étape sur la « généralisation des rythmes éducatifs ». Les personnels et les parents n'auront quant à eux pas attendu la publication de ce rapport pour dresser le bilan du premier volet de la loi de refondation de l'école.

Partout, l'école est désorganisée, la confusion entre le temps scolaire, qui relevait jusque-là exclusivement de l'Éducation nationale, et le temps périscolaire, laissé à la charge des communes, est grandissante. La tutelle, l'ingérence des collectivités territoriales sont de plus en plus envahissantes.

Les horaires varient d'une commune à l'autre, parfois d'une école à l'autre. Les associations en tout genre, parfois les milieux économiques rentrent dans l'école. Le caractère national, public et laïque de l'école est directement menacé. En cette rentrée, *Le Figaro* révèle que plusieurs communes ont décidé de faire payer

les activités périscolaires. A Villeneuve-lès-Avignon, la municipalité a décidé une participation de 128 euros pour un enfant.

A Antibes, les familles devront désormais verser entre 0,60 et 0,90 euro par heure en fonction de leur quotient familial. « Le coût annuel de la réforme, c'est 1,7 million d'euros dont seulement 500 000 euros sont pris en charge par l'Etat et la CAF. A l'heure où la ville perd 2,7 millions annuels de dotation de l'Etat, ce n'est pas rien », explique le maire, Jean Leonetti.

La présidente de la PEEP, Valérie Marty relève : « Dans certaines villes, le coût des activités périscolaires explose. D'autres communes, qui s'étaient engagées sur le principe de gratuité, augmentent en contrepartie le coût de la garderie ou celui de la cantine. »

Il y a urgence à stopper net la dislocation de l'école imposée par les rythmes scolaires. La ministre, comme d'habitude, se félicite de la situation. Elle affirme : « Nous sommes en phase de stabilisation », et surtout, elle annonce une généralisation des projets éducatifs territoriaux et des conventions à l'initiative des collectivités. Selon elle, « la

séparation entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire n'a plus lieu d'être ». En d'autres termes, cela signifie que les enseignants, leurs obligations de service, leur temps de travail ont vocation à passer sous la tutelle des collectivités territoriales.

Réforme du collège, rythmes scolaires, projets éducatifs territoriaux... : autant de contre-réformes destructrices du cadre national de l'école et des statuts.

Quelques jours avant la grève du 11 juin pour l'abrogation de la réforme du collège, les syndicats du premier degré SNUDI-FO, CGT Educ'Action, SUD Education publiaient un communiqué commun dans lequel ils écrivaient : « La jonction des personnels du premier et du second degré est non seulement nécessaire mais elle est à l'ordre du jour dans la grève pour l'abrogation de la réforme du collège mais aussi pour l'abrogation de tous les décrets instaurant la territorialisation dans l'Éducation nationale (projets éducatifs territoriaux, rythmes scolaires...) »

En cette rentrée, cette question n'est-elle pas plus que jamais d'actualité ?

La réforme territoriale et la remise en cause du statut des enseignants

Clara Tristan

La réforme territoriale est une formidable opportunité pour le gouvernement de remettre en cause les statuts nationaux et les droits qui y sont attachés, dans la droite ligne de la refondation de l'école.

« Dans chaque région fusionnée, il y aura l'an prochain un seul préfet de région, un seul recteur de région académique, un seul directeur général d'agence régionale de santé et un seul directeur régional pour chaque réseau ministériel », annonce le Premier ministre, Manuel Valls, dans une communication en Conseil des ministres sur la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, le 31 juillet 2015.

Par cette décision, le gouvernement renonce donc à fusionner les académies, contrairement à ce qu'il avait initialement annoncé.

Ces difficultés à mettre en place l'Etat régional sont à mettre en rapport avec la résistance des personnels et de leurs organisations syndicales. Cependant, les pièces du puzzle territorial se mettent en place, d'où la volonté de la ministre de ne rien lâcher de la loi de refondation, qui atomise le caractère national de l'Éducation, les

missions et les conditions de travail des personnels, leurs garanties statutaires, leurs obligations de service.

Chacune des treize futures super-régions serait dirigée par un super-préfet, qui aura la responsabilité d'organiser les directions et les services de l'Etat. Cette mesure transforme le préfet de région en chef de l'Etat dans sa région.

Que reste-t-il du ministère ? Chaque préfet pourra réorganiser tous les services et imposer des mobilités à son gré.

Est-ce exagéré ?

Le rapport des inspections générales commandé par le gouvernement annonce que 10 700 agents sont concernés par des mobilités forcées au sein de la fonction publique de l'Etat pour les seules régions fusionnées.

Certains recteurs ont déjà annoncé des mutualisations de services. Ces mesures auront des conséquences sur les personnels des rectorats et des directions académiques, enfin ce qu'il en restera ! Ce sont là aussi des milliers de suppressions d'emplois qui se préparent !

Des rassemblements ont d'ailleurs eu lieu en juin et en juillet, devant certains rectorats, pour demander le maintien des services et des postes, l'arrêt des fusions et des mutualisations.

Les apprentis

Des personnels sans vrai salaire, sans concours et sans statut

Une pièce de plus dans le processus de dislocation du statut :

le gouvernement a mis en place le dispositif d'apprentissage dans la fonction publique d'Etat, et tout particulièrement dans l'Éducation nationale.

A la rentrée 2015,

le ministère recrutera 300 enseignants sous contrat de droit public, et 2 200 non-enseignants, sous contrat de droit privé.

Ainsi, le ministère s'exonère de l'obligation de mettre des postes au concours, ouvrant la voie à la privatisation du statut, généralisant l'expérience des contrats aidés, main-d'œuvre corvéable et sous-payée en remplacement des postes statutaires supprimés ces dernières années.

ÉDITORIAL

C'est la rentrée

Didier Brémaud,

membre du bureau national du POI

Été meurtrier pour les Bourses : lundi, la Bourse de Shanghai et le CAC 40 ont effacé leurs gains de l'année, la valeur boursière de 300 entreprises cotées en Europe a perdu 400 milliards d'euros. La dette grecque représente quant à elle 312 milliards...

Hollande et Merkel appellent à une politique européenne sur la question des migrants qui fuient dans le plus extrême dénuement l'effondrement de leurs pays ; effondrement auquel Paris, Berlin et Londres ne sont pas étrangers.

Un troisième plan « d'aide » est imposé au peuple grec pour obtenir la fin des retraites, la privatisation de tout ce qui bouge, la consolidation des banques et le remboursement des créanciers.

C'est la faillite de la propriété privée des moyens de production qui est seule responsable de la crise terrible dans laquelle sont plongés des millions d'hommes.

Le 6 juin dernier à Paris, mille militants ouvriers, syndicalistes et élus se sont réunis à l'initiative d'Informations ouvrières (tribune libre de la lutte des classes et journal du POI) pour aider à dégager une issue en consolidant la force qui s'est manifestée dans la grève interprofessionnelle et la manifestation nationale du 9 avril, en ouvrant pour l'unité pour défaire la politique d'austérité du gouvernement Hollande-Valls.

Dans une tribune publiée par *Les Echos* ce 25 août, le Premier ministre, Manuel Valls, sous le titre : « Croissance, emploi, impôts, nous devons poursuivre les réformes » écrit : « En outre, les soubresauts financiers de ces derniers jours nous rappellent les aléas liés à la croissance mondiale. Nous devons donc poursuivre nos réformes. Persévérer, c'est l'assurance de réussir. Changer de ligne de conduite, c'est la certitude de tout perdre (...).

Les 50 milliards d'économies vont permettre de poursuivre la réduction des déficits (...). Pour cela, nous rationalisons l'action publique, par exemple en réformant notre organisation territoriale (...). 40 milliards d'euros grâce au Cice et au pacte de responsabilité et de solidarité ont été engagés pour soutenir la compétitivité de nos entreprises (...). Il faut simplifier, lever les blocages (...). C'est le sens de la loi croissance (loi Macron — NDLR) (...). Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen ouvrent un débat essentiel : nous devons repenser la façon d'élaborer une réglementation du travail devenue trop complexe (...). Troisième grand chantier (...). J'attends beaucoup des propositions audacieuses que remettra Jean-Denis Combexelles. L'objectif, c'est de laisser plus de liberté aux entreprises et aux salariés pour prendre les décisions les mieux adaptées pour eux... »

Dans quelques jours, c'est la rentrée scolaire. Ce numéro d'Informations ouvrières y consacre deux pleines pages. A l'école primaire, la généralisation des rythmes scolaires l'an dernier, ce sont des milliers d'écoles qui fonctionnent désormais selon des horaires différents, avec une emprise grandissante des municipalités. Dans le second degré, la réforme des collèges, qui vise à territorialiser l'enseignement, a réalisé contre elle l'unité syndicale en juin. La question de la grève est au cœur des préoccupations de milliers d'enseignants.

Le Ve Congrès du POI va avoir lieu en novembre. Il est ouvert aux militants ouvriers et élus qui cherchent les voies de l'action efficace contre la politique d'austérité du gouvernement Hollande-Valls, qui veulent ouvrir une issue contre ce gouvernement et l'Union européenne.

SANTÉ

Le pacte de responsabilité, ça continue ! Suppression du remboursement pour des médicaments ?

Nicole Bernard

La presse du 13 août nous apprend les résultats du groupe de travail dirigé par M^{me} Polton (1) sur « l'évaluation des produits de santé ».

Un titre inquiétant pour un objectif auquel nous sommes maintenant habitués : réduire les dépenses de la Sécurité sociale. Cette fois-ci, il s'agit du remboursement des médicaments. Pacte de responsabilité oblige.

Pour atteindre cet objectif, M^{me} Polton propose de revoir carrément les taux de prise en charge.

Elle propose plusieurs scénarios :

a) suppression du taux de 15 % (voir ci-dessous) ;

b) refonte des trois taux en un seul ;

c) les deux en même temps.

Ne croyez surtout pas que le scénario b) signifierait l'alignement du taux à 65 % pour tous les médicaments !

Aucune chance. M^{me} Polton tient à prévenir d'avance que, pour amortir les conséquences financières pour les malades, il faudrait certainement prendre une mesure provisoire pour les malades défavorisés !

En effet, les conséquences pour les malades seraient meurtrières et dégraderaient encore la situation actuelle déjà catastrophique :

— des médicaments aujourd'hui pris en charge à 15 % par la Sécurité sociale

et 85 % par certaines mutuelles (et pas toutes, loin de là !) seraient à la charge intégrale des malades ;

— les médecins devraient donc calibrer leurs ordonnances selon les moyens financiers de leurs malades. Certains médicaments ne pourraient plus être prescrits qu'à ceux qui ont les moyens !

Pour les laboratoires, en revanche, tout irait pour le mieux !

En effet, toutes les études, depuis 2000, démontrent que le prix des médicaments explose dès que le médicament n'est plus remboursable.

Son prix devient libre.

Une étude de l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES) a démontré que, à la suite du déremboursement, le prix des médicaments visés a augmenté de 3,2 % par an entre 2000 et 2010, là où le prix des médicaments remboursés est plutôt en baisse (à l'exception, bien sûr, des molécules innovantes sur lesquelles les laboratoires se rattrapent). Panier de soins pour les pauvres, profits pour les laboratoires, voilà ce que le gouvernement Hollande-Touraine organise. ■

(1) M^{me} Polton a été nommée en 2014 présidente de la Commission des comptes de la Santé. Une référence pour « évaluer » le taux de remboursement.



Repères

Le « service médical rendu »

Actuellement, il existe trois taux de prise en charge (pour tous les assurés qui ne sont pas pris à 100 %) des médicaments : 65 %, 30 %, 15 %.

Quel est le critère ?

Il a été inventé par Martine Aubry en 1999 : c'est le service médical rendu (SMR) !

Déterminé par la Haute Autorité de santé, ce « service médical rendu » d'un médicament est « une mesure de l'efficacité et de l'utilité des médicaments vendus en France ».

— Un « SMR important » entraîne un taux de 65 %.

— Un « SMR modéré » entraîne un taux de 30 %.

— Un « SMR faible » entraîne un taux de 15 % (vignettes orange).

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Ainsi le Spasfon (que tout le monde a pris au moins une fois), dans la majorité des cas, n'est plus remboursé qu'à 15 %.

Le Gaviscon est remboursé à 65 % pour les bébés (contre les reflux), mais à 15 % pour les adultes car ce n'est pas vital. Ce dernier exemple montre bien qu'il s'agit de bons médicaments... mais les pauvres devront s'en passer !

En clair, là où tout médicament autorisé à la prescription était remboursé, le gouvernement, depuis Martine Aubry, impose un « panier de soins » qu'il révisé régulièrement. Selon quels critères ? Les économies attendues.

Rappelons que l'article 24 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 fixait un seul taux de prise en charge pour tous les soins (hôpital, médicaments, honoraires médicaux et paramédicaux) : 80 %. La différence, 20 %, à la charge du malade, étant supprimée pour les malades reconnus atteints d'une affection de longue durée (ALD) ou subissant des actes ou examens supérieurs à un K 50.

D'un côté, la logique de 1945 : tous les soins nécessaires sont pris en charge, sont remboursés. De l'autre, le « panier de soins » des gouvernements successifs de gauche comme de droite.

INTERVIEW

De retour du congrès de la Libre Pensée, avec Christophe Bitaud, anarcho-syndicaliste et libre-penseur

Tu viens d'être élu à la commission administrative nationale de la Libre Pensée. Peux-tu nous parler de votre congrès qui s'est tenu à Creil ?

Christophe Bitaud : Ce fut un congrès très riche et surtout clarificateur. Au moment où certains camouflent leur racisme sous les oripeaux d'une laïcité frelatée, il est important qu'une organisation comme la Libre Pensée rappelle ce qu'est vraiment la laïcité, à savoir la séparation des Eglises et de l'Etat. Mais la Libre Pensée n'est pas uniquement une organisation laïque, et certains débats du congrès ont eu le mérite de rappeler les fondamentaux. Notre organisation, que l'on peut qualifier d'éducation populaire, promeut la science et la raison. Elle lutte contre tout ce qui aliène l'individu ; c'est pourquoi elle est aussi anticléricale, anticapitaliste et antimilitariste.

Un grand moment de vos travaux a été consacré à la manifestation du 5 décembre pour la défense de la loi de 1905 et pour l'abrogation de la loi Debré. Peux-tu nous en dire plus ?

C. B. : L'organisation de la manifestation du 5 décembre fut évidemment

une préoccupation majeure de notre congrès. Il convient de tout mettre en œuvre pour que cette manifestation soit une réussite et, pourquoi pas, le premier pas d'un mouvement de reconquête laïque.

Les mots d'ordre sont on ne peut plus clairs : défense de la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat, ce qui implique son élargissement à l'ensemble du territoire français, et abrogation de la loi Debré qui pille les fonds publics au profit de l'école privée.

Si, naturellement, la Libre Pensée sera à la tête de la manifestation, car elle en est à l'initiative, tous ceux, quelles que soient les nuances voire divergences que nous pouvons avoir par ailleurs, qui partagent sans réserve ces deux revendications ont toute leur place dans la manifestation du 5 décembre.

Le POI était invité à votre séance inaugurale. Il semble qu'un grand nombre d'associations, partis, syndicats avaient tenu à être présents ou ont envoyé un message. Est-ce nouveau ?

C. B. : L'article 2 des statuts de la FNLP stipule : « Elle (la Libre Pensée) adjure

tous les hommes de progrès, oublieux de leurs vaines querelles, de se grouper dans son sein pour travailler à l'avènement d'une morale rationnelle de bonheur, de dignité humaine et de justice sociale. »

La Libre Pensée regroupe des militants venant d'horizons divers, on y rencontre des marxistes, des anarchistes, des francs-maçons et même quelques radicaux et protestants libéraux. Si les échanges peuvent être parfois vifs, rassembler ce qui est épars n'est pas toujours une évidence, ils demeurent fructueux et fraternels.

Rien d'étonnant alors à ce que le POI, mais également, des syndicats de la CGT ou de la CGT-FO, le Parti radical de gauche, des obédiences maçonniques ou des associations telles la Ligue de l'enseignement et la Ligue des droits de l'homme... soient invités à s'exprimer lors de la séance inaugurale.

C'est une tradition ancienne, et c'est une excellente chose.

Je souhaite que tous ces laïques, militants ouvriers ou démocrates, se retrouvent sur le pavé parisien le 5 décembre. ■

Séance inaugurale du congrès de Creil 2015 de la Libre Pensée

Ils et elles ont pris la parole ou fait parvenir un message

— Discours de François Aurigny pour la **fédération de la Libre Pensée de l'Oise**

— Discours du représentant de la **mairie de Creil (Oise)**

— Discours du représentant de la **mairie de Clermont (Oise)**

— Message d'excuses du **sénateur-maire de Montataire (Oise)**

— Discours de Jean-Sébastien Pierre, président de la **Fédération nationale de la Libre Pensée**

— Pierre Tournemire, vice-président de la **Ligue de l'enseignement**

— Christophe Habbas, Grand Maître adjoint chargé de la laïcité du **Grand Orient de France**

— Daniel Boitier, membre du comité central de la **Ligue des droits de l'homme**

— Jacqueline Jencquel pour l'**Association pour le droit de mourir dans la dignité**

— Michel Bouvier pour la **Fédération nationale des délégués départementaux de l'Education nationale**

— Message de l'**Association pour une retraite convenable**

— Christian Laude, secrétaire adjoint de l'**Association des professeurs d'histoire et de géographie**

— Message de l'**Union rationaliste**

— Message de la **Fédération française de crémation**

— Message de la **Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)**

— Claude Gonse, vice-président d'**Agora 21**

— Laurence Ducouso-Lacaze pour le **Mouvement français du planning familial**

— Message de Julien Léonard, pour le **comité départemental**

des **associations familiales laïques (CNAFAL)** de l'Oise

— Jean-Marc Schiappa, président de l'**Institut de recherche et d'étude de la Libre Pensée**

— Andrée Thomas, secrétaire confédérale de la **CGT-Force ouvrière**

— Alain Barbier, pour la **FERC-CGT**

— Quentin Dauphiné pour la **Tendance intersyndicale « Emancipation »**

— Jean-Michel Bavard pour **Le Chahut**

— Paul Cesbron de l'**Association nationale de défense des hôpitaux publics**

— Message de Maurice Montet, secrétaire de l'**Union pacifiste de France**

— Dominique Reitzmann du **groupe La Barre d'Abbeville**

— Pascal-Eric Lalmy, secrétaire national à la laïcité du **Parti radical de gauche**

— Jacques Girod pour le bureau national du **Parti ouvrier indépendant**

— Message de Léon Landini, président, Georges Gastaud, secrétaire national, Antoine Manassis, responsable des relations unitaires du **Pôle de renaissance communiste en France**

— Message de Pierre Galand, président de la **Fédération humaniste européenne**

— Message de Francisco Delgado, président d'**Europa laica** d'Espagne

— Message d'**Antonio Vergara du Chili**, porte-parole de l'Association internationale de la Libre Pensée

— Message de Marcelo V. Llobet, ancien président de la **Fédération des institutions laïques d'Amérique**

— Message de Ronald Bilik de la **Libre Pensée d'Autriche**

— Message de René Hartmann de l'**Union internationale des agnostiques et athées d'Allemagne (IBKA)**

— Message d'Edouard Kутten, président de la **Libre Pensée du Luxembourg**

— Message de Lucie Jobin, présidente du **Mouvement laïque Québécois**

— Message de Sheila Ayala de **Secular Ontario (Canada)**

— Message de Maria Mantello, présidente de la **Libre Pensée « Giordano Bruno » d'Italie**

— Message de Kamel Dhif du **Cercle de Libre Pensée de Belgique**

— Message de Valentin Abgottspon, vice-président de l'**Union des libres-penseurs de Suisse**

— Message de Robyn et Wayne Church de la **Secular Society de Nouvelle-Zélande**

— Message de Max Wallace de l'**Association of Rationalists and Humanists de Nouvelle-Zélande**

— Message de Johann Björnsson de **Sidmennt**, organisation humaniste d'Islande

— Message de Wanda Nowicka, vice-maréchale de la **Diète polonaise**, et de Marek Lukaszewicz, président, Nina Sankari, vice-présidente de la **Fondation de Kazimierz Łyszczy ski**

— **Mizanur Rahman**, blogueur, de la **Libre Pensée du Bangladesh**

— **Waleed Al-Huseini**, ancien prisonnier de **Cisjordanie** pour outrage à la religion

— Christian Eyschen, porte-parole de l'**Association internationale de la Libre Pensée**

Lire également, en page 7, l'intervention de Jacques Girod, au nom du POI, au congrès de la Fédération nationale de la Libre Pensée

“Les revendications que vous portez convergent avec les luttes que, sur notre propre plan, nous menons. Au premier rang de celles-ci : la laïcité”

TRIBUNE de discussion



LE COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE-DÉBAT DU 6 JUIN

à l'initiative d'"Informations ouvrières"
est disponible
Prix de vente 3 euros.

Contactez l'administration d'"Informations ouvrières"
email : diffusion-io@fr.oleane.com

Politique et syndical

■ Sébastien Mercier, syndicaliste enseignant

Militant syndicaliste enseignant, j'ai participé à la réunion-débat du 6 juin. Plutôt que dresser un catalogue misérabiliste des maux que la classe capitaliste inflige aux salariés, au sens large du terme, le discours des intervenants évolue désormais davantage vers la recherche d'une solution combative, d'une réponse à la question : comment faire pour gagner ?

La particularité de ce 6 juin, c'est le nombre de participants : mille, c'est un succès. Soulignons, à ce stade, que la diversité des bagarres menées et dont il a été rendu compte révèle une recherche (consciente ou non) d'une convergence des « luttes ».

A mon sens, la question centrale a été posée par Patrick Hébert : ou la solution électorale comme en Grèce ou en Espagne, ou le terrain de la lutte de classe directe, la grève générale. Patrick Hébert fait remarquer que nous avons tous notre propre histoire. Je n'échappe pas à la règle. Fils d'ouvriers, et marqué de près par certains scandales restés tristement célèbres (amiante, sang contaminé), j'ai très tôt développé une méfiance viscérale vis-à-vis de la caste politique, et des partis politiques.

Dans le même temps, et sans entrer dans le détail, j'ai développé progressivement et de manière empirique ce que certains appellent une « conscience de classe », c'est-à-dire la conscience d'intérêts divergents, d'un fossé, entre les salariés (dont je fais aujourd'hui partie) et la classe dirigeante, que d'aucuns appellent capitaliste. C'est donc tout naturellement que mes pas m'ont guidé, au gré des rencontres, vers le militantisme syndical, avec pour seule ligne faire du syndicalisme, pas de la politique. Or, bien des années d'expérience plus tard, la question de la relation entre syndicalisme et politique reste entière. Elle est même centrale si on veut répondre à l'autre question : comment gagner ? Pour ma part, je considère que si le militantisme syndical est une expérience politique à part entière, il est cadré par ses propres limites.

La "vocation" du syndicat, c'est de se faire déborder

Militant dans une organisation qui se revendique de la Charte d'Amiens, il m'apparaît évident que le syndicat ne peut acter la mise à bas du cadre de notre société capitaliste, à moins de ne plus être un syndicat... La « vocation » du syndicat, c'est de se faire déborder.

Pour autant, il faut bien, pour atteindre ce but, commencer quelque part... Dès lors, n'est-il pas en effet judicieux de poursuivre et développer encore les initiatives de rassemblement les plus larges possibles, à l'image de ce 6 juin ? Poser la question c'est y répondre.

Par ailleurs, la tâche du militant, au quotidien, n'est-elle pas de développer cette conscience de classe (plus ou moins latente) en réunissant les collègues, en démontrant que « mes intérêts » sont aussi « les tiens », en reliant les contre-réformes et les conditions de travail des collègues ? Vous avouerez que dans une période où la classe capitaliste agit, à dessein et à tout crin, la chimère de l'individualité des intérêts et des identités, la tâche est plutôt ardue, mais qui a dit qu'elle serait aisée ? En tout cas, le syndicat est le terrain même de la pensée révolutionnaire.

Dans le prolongement de cette réflexion, la tactique, ou but intermédiaire, est de déléguer les responsabilités, démultiplier la mise en œuvre des tâches syndicales, des plus simples aux plus trop difficiles (contacter ou aller au-devant des collègues...) pour ensuite élargir la conscience des intérêts à un niveau plus interprofession-

nel. Il n'est d'autre moyen pour éviter l'écueil d'un « pouvoir » qui serait concentré dans les mains d'un seul...

En effet, et c'est une question centrale : doit-on cultiver, effacer ou détruire le pouvoir ? Pour ne rien vous cacher, j'estime que le pouvoir est la gangrène qui ronge l'humanité, quelle qu'en soit la civilisation. Il faut le détruire. Le pouvoir, c'est le conservatisme par excellence, le culte d'une autorité appelée à changer de mains, certes, mais qui toujours se renouvelle avec son cortège de mesures d'exclusion, de censure, voire pire (l'histoire regorge d'exemples). A mon sens, pouvoir et autoritarisme sont une seule et même chose, mais peut-être ma perception est-elle faussée par le fait que je suis fils de la V^e République et de son bonapartisme chrétien, celui du culte du chef-sauveur... et de l'arbitraire.

Les initiatives comme celle du 6 juin vont dans le bon sens

Dès lors qu'en est-il des partis politiques ? J'ai tendance à penser qu'ils entretiennent le culte du pouvoir en leur sein. Aussi, plus que jamais, je suis partisan de l'indépendance entre partis et syndicats. Il n'est ni sauveur, ni César, ni tribun, pas plus qu'il ne doit y avoir, pour moi, d'élite, ouvrière ou capitaliste.

Pour autant, le syndicalisme ne fait pas tout ! Quid de l'armée grandissante des chômeurs ? Quid des retraités qui subissent de plein fouet les contre-mesures du gouvernement, ou encore de la dégradation de « l'offre de soins » pour citer une expression chère à la propagande gouvernementale ? Quid de la jeunesse étudiante qui s'échine dans une université atomisée, autonome, vouée au délabrement ? Comment les toucher ?

Egalement, comment organiser la grève générale sans contre-pouvoir (qui, je me répète, ne serait qu'une autre forme du pouvoir renversé) ? Il peut effectivement y avoir là contradiction, mais c'est la mienne ! Je ne prétends pas répondre à toutes ces questions ; je ne fais que les poser et espère ainsi nourrir une discussion qui n'en est qu'à ses débuts.

J'imagine que nombre de lecteurs opposeront à mes doutes la pratique nécessaire de la démocratie ouvrière, que je considère être un abandon par l'individu de sa propre souveraineté décisionnelle à un autre individu qui, par ailleurs, devra porter la souveraineté de tiers (le mandat), tout en étant soumis à l'influence du ici et maintenant de sa propre condition, de ses propres intérêts et réflexion. Moi, je doute et n'idéalise certainement pas la démocratie, fût-elle ouvrière ou autre, mais, enfin, comme me l'a un jour dit un camarade : « On n'a rien trouvé de mieux. » Je suis donc condamné à une éternelle insatisfaction !

Cela dit, les initiatives comme celle du 6 juin vont dans le bon sens et peuvent permettre d'infléchir les « appareils » syndicaux, sans dénonciation et avec dignité. La discussion est libre, qu'elle le reste !

Soit dit en passant, peut-être serait-il judicieux, à l'avenir, et à renfort de campagnes, d'entamer une tournée de ces réunions dans toute la France. Certes, le risque est de ne pas avoir, à chaque fois, le même taux de participation, mais cela permettrait de diversifier (et donc élargir) la participation sur tout le territoire national.

A vous qui avez trouvé le courage d'encaisser la lecture de cette contribution, je vous remercie pour votre patience et attention. J'espère qu'elle n'aura pas été trop théorique, et qu'elle n'aura pas trop donné dans le « y'a qu'à » ou le « faut qu'on », mes contre-modèles.

Le prétexte d'égalité pour détruire la représentativité

■ Eric C., syndicaliste

La loi Rebsamen, relative au « dialogue social » et à l'emploi, nous arrive donc, comme l'écrivait un précédent numéro d'*Informations ouvrières*, tel un missile, ô combien destructeur. Les habituelles manipulations sont déployées pour nous faire accroire qu'il n'en est rien.

A droite, des larmes de crocodile, car cette loi serait insuffisante, alors que les partis dits « de gauche » nous la présentent comme dédiée au dialogue social, sous-entendu, au bénéfice des travailleurs. Quant à la satisfaction de la CFDT, lorsqu'il s'agit de bousiller les droits des travailleurs, rien de plus naturel !

Enième loi fourre-tout du gouvernement, celle-ci contient une foultitude d'éléments qui nous promettent un réel carnage. Les pertes en termes d'acquis, de représentants du personnel (élus et désignés), de militants, que la perte de mandats (donc de protection administrative) mènera sans nul doute vers le licenciement, sont incommensurables. Penchons-nous sur l'une de ces armes de destruction massive.

L'"égalité" femmes-hommes imposée pour les listes électorales

Passons sur le fait que placer le mot « femme » avant le mot « homme » ne satisfasse que ceux qui ambitionnent de nous convaincre, et d'autres qui veulent y croire.

Ainsi, nos gouvernants seraient soucieux des discriminations au travail dont sont victimes la majorité des femmes ? Pourtant, d'après l'Observatoire des inégalités, le seul domaine où l'égalité règne entre femmes et hommes est... la pauvreté !

La première bataille d'un gouvernement de gauche aurait porté sur les salaires (celui des femmes étant inférieur de 24 %), ou le temps partiel imposé, qui grève aussi le pouvoir d'achat de la population féminine. Simuler le fait de favoriser l'implication des femmes dans le domaine de la représentativité n'est pas même une gageure : non, c'est une méthode efficace pour s'attaquer aux structures syndicales, interférer dans les choix libres et indépendants des organisations, tout du moins celles qui sont attachées à ces fondamentaux.

Les syndicats devront donc composer leurs listes électorales (délégués du personnel, comité d'entreprise, délégation unique du personnel) au prorata de la population des deux sexes dans l'entreprise (ou l'établissement, précision importante !).

Prenons deux exemples.

1. Dans une entreprise composée d'autant de femmes que d'hommes, où dix sièges sont à pourvoir (autant de suppléants), où un syndicat détient sept mandats sortants, dont deux étaient tenus par des femmes, la prochaine liste devra donc comprendre cinq hommes et cinq femmes. Certains se féliciteront de ce potentiel (*sic*) d'égalité... à condition de disposer de suffisamment de militantes, disposées à se présenter. N'oublions surtout pas qu'au passage, il faudra choisir parmi les sortants ceux des hommes qui devront céder leur mandat et ne peuvent plus être candidats : lesquels ? Quelques dissensions en perspective, qui ne peuvent satisfaire que l'employeur.

2. Si la « cause féminine » aura été précédemment « favorisée » (selon certains), l'autre entreprise est composée de la même manière, mais le syndicat gênant est ici composé de sept femmes sortantes. Ce sont là des femmes qui perdront leur mandat, voire leur emploi. Car, dans la vraie vie, il faut savoir que les délégués actifs sont très souvent visés par une procédure disciplinaire dès le lendemain de la fin de leur protection.

Le bilan sera lourd. Des délégués, femmes et hommes, perdront leur mandat, entreront potentiellement en conflit au sein de leur syndicat, bien embarrassé, et leurs collègues perdront des élu(e)s expérimenté(e)s.

Comme on détricote le Code du travail, on déshabille l'une et l'autre.

Outre le fait que près de soixante-dix décrets soient prévus pour « peaufiner » ce texte, ce qui nous réserve nombre de désagréments, le gouvernement nous prépare déjà la suite du carnage. Impossible d'attendre ! Chaque militant, de par son expérience et son secteur d'intervention, sera à même de découvrir et de faire connaître dans ces pages ce à quoi cette loi va nous confronter. Rencontres et discussions feront que la mobilisation la plus forte puisse être à l'ordre du jour de la rentrée.



**VOUS AUSSI,
FAITES PARVENIR
VOTRE CONTRIBUTION
À INFORMATIONS OUVRIÈRES**

par courrier :

**Informations ouvrières,
87, rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris**

par mail :

Informations-ouvrieres@fr.oleane.com

Réunion de compte rendu de la conférence-débat nationale du 6 juin, dans l'Aisne, le samedi 4 juillet

C'est dans la mairie de Béthancourt-en-Vaux, une petite commune proche de Saint-Quentin, que s'est déroulée la réunion de compte rendu de la conférence-débat nationale du 6 juin, pour le département de l'Aisne, le samedi 4 juillet.

La situation du moment (importantes grèves dans de nombreux secteurs, au mois de juin, référendum grec, le lendemain...) confirmait avec force le caractère central de la question soulevée le 6 juin : « Comment bloquer la politique du gouvernement qui applique les mesures réactionnaires dictées par la troïka (FMI, BCE et Commission européenne) ? »

La présence, parmi les huit participants, du maire de la commune et de sa première adjointe, ainsi que de syndicalistes de l'enseignement et de Pôle emploi, puis d'un camarade membre du bureau du comité de Saint-Quentin du POI, a orienté la discussion sur les problèmes posés par la réforme territoriale et les combats menés contre les mesures d'austérité.

● Un camarade professeur des écoles, syndicaliste dans la fonction publique, commence : « La territorialisation de la République repose sur un renforcement considérable du pouvoir des préfets. Le décret publié le 7 mai dernier leur permet de restructurer et de mutualiser des services déconcentrés de l'Etat, tout en dérogeant aux règles nationales. Ils se voient ainsi confier un pouvoir, qui, avant, revenait aux ministères et vont constituer un exécutif régional qui déclinera dans les grandes régions les coupes budgétaires exigées par l'Union européenne. Le cadre général est fixé par le projet de loi NOTRe ("nouvelle organisation territoriale de la République") qui, pour réaliser les économies attendues, permettra, par exemple, sous couvert de "mutualisation", de réunir dans une "maison de services au public" différents services relevant de l'Etat, des collectivités territoriales, mais aussi d'associations ou de sociétés privées. Cela veut dire de nouvelles suppressions de services pour la population, de nouvelles dégradations des conditions de travail et attaques contre les statuts des agents... Quant aux communes, quelles prérogatives vont leur rester ? »

● Le maire poursuit : « C'est vrai que les préfets ont des pouvoirs accrus. Ici, les petits syndicats intercommunaux sont basés sur un syndicat d'eau qui regroupe dix communes et réunit environ 450 000 euros. Ça nous permet de gérer notre tarif de l'eau. Le préfet de l'Aisne veut tout regrouper et passer à la communauté de communes de Chauny-Tergnier. Il y aura alors mutualisation et on aura plus de mal à effectuer les travaux qu'on envisage. Et, en plus d'imposer des regroupements, le préfet voudrait que les communes mettent en commun leurs employés pour pouvoir les détacher d'une commune vers une autre selon les besoins (...). »

● Son adjointe confirme : « C'est un fait que les prérogatives des communes se réduisent. Par exemple, aujourd'hui, l'attribution des permis de construire nous échappe et passe à la communauté de communes. Concernant l'école, on a une politique importante pour une petite commune. On accueille un des premiers regroupements scolaires mis en place dans le département avec une centaine d'élèves de tous les niveaux. Cette année, on a créé une cantine scolaire. Le regroupement a participé à l'achat du matériel (environ 6 000 euros), mais les frais pour les travaux d'aménagement des locaux restent à notre charge car chaque commune est propriétaire de ses locaux. C'est un investissement lourd dans la mesure où on verse environ 360 euros par élève et par an au regroupement et, aujourd'hui, avec la réforme des rythmes scolaires, on doit élaborer un projet éducatif territorial (PEdT) pour percevoir 50 euros par élève au titre du fonds d'amorçage de la réforme. On

voudrait équiper l'école d'un tableau blanc interactif (TBI), mais, si la compétence école passe à la communauté de communes, nous ne serons pas prioritaires (...). »

Le camarade de Pôle emploi précise : « La réforme territoriale s'accompagne de la préparation d'une révision de la Constitution par une commission présidée par Claude Bartolone. Il s'agirait d'intégrer des responsables syndicaux, en tant que tels, au Sénat, comme le voulait de Gaulle en 1969. Or le Sénat a aggravé le projet de loi Macron, avec l'accord du gouvernement. Ça pose la question de la défense de l'indépendance des organisations

“La situation peut changer dans ce pays, dès lors que les élus qui résistent contre la réforme territoriale regroupent leurs forces avec celles des militants ouvriers et des travailleurs qui combattent les mesures d'austérité”

ouvrières. A ce sujet, on peut se féliciter de la réussite de la grève interprofessionnelle appelée le 9 avril par la CGT, FO, la FSU et SUD. Mais la volonté de reconstituer le "syndicalisme rassemblé" autour de la CFDT existe encore, comme le montre le texte "Vivre ensemble, travailler ensemble", signé par huit organisations, mais pas par FO, et qui, au nom de "l'esprit du 11 janvier", tait toute revendication contre le pacte de responsabilité et ses mesures d'austérité. Au même moment, certains affirment que, pour aider les Grecs, il faut pousser les confédérations syndicales françaises à condamner les propos de la CES soutenant une des deux confédérations grecques qui appelle à voter oui au référendum sur le nouveau mémorandum. Et après, on fait quoi ? Lutter contre les politiques d'austérité, c'est, par exemple, comme l'ont fait les URIF FO, CGT, FSU et Solidaires, le 2 juillet, appeler à manifester dans l'unité en soutien au peuple grec. Il y a eu d'autres déclarations et appels d'unions départementales, de fédérations, exprimant la même volonté de préserver l'unité CGT et FO sur les revendications contre l'austérité et contre le syndicalisme rassemblé. »

● Le camarade du comité de Saint-Quentin du POI évoque le rassemblement de huit cents maires devant l'Assemblée nationale, le 24 juin, à l'appel de l'AMRF, rapporté dans le numéro 358 d'Informations ouvrières : « Ce qui a rendu possible ce rassemblement, c'est l'appel lancé par Gérard Schivardi et Jean Bartholin "pour la défense des communes et des départements, pour le retrait des projets de réforme territoriale", et signé par plus d'un millier d'élus. L'un d'entre eux a averti le gouvernement : "Nous allons revenir par milliers, vous serez bien obligés de reculer." C'est d'autant plus important que ça s'est passé peu après que les agents des hôpitaux de Paris (AP-HP) ont obtenu, par la grève dans l'unité avec leurs organisations, le retrait du plan Hirsch, qui visait à réduire de 25 millions d'euros les "dépenses" de l'AP-HP. La situation peut changer dans ce pays, dès lors que les élus qui résistent contre la réforme territoriale regroupent leurs forces avec celles des militants ouvriers et des travailleurs qui combattent les mesures d'austérité. »

● Le camarade de l'enseignement secondaire approuve : « Le 19 mai, on était à 70 % en grève, dans mon établissement, contre la réforme du collège. Ça n'était pas arrivé depuis longtemps. Les pétitions pour l'abrogation du décret que le gouvernement a osé publier la nuit même qui a suivi la grève ont été signées par quasiment 100 % des collègues. Les enseignements pratiques interdisciplinaires, personne n'en veut ! La réforme du collège, c'est vraiment la casse de notre métier, du droit à l'instruction, des diplômes nationaux et de l'école publique ! C'est clair, il y a bien une profonde colère d'une majorité de collègues contre les mesures du gouvernement. On en a assez ! »

En conclusion, les participants se sont accordés sur le fait que les développements possibles de la situation, durant l'été et à la rentrée, nécessitaient de poursuivre la discussion. Ils ont convenu de se retrouver le 12 septembre, en invitant de nouveaux camarades. Les camarades élus municipaux se sont abonnés à Informations ouvrières. ■

PPCR : un chantage contre nos statuts

■ Contribution d'Axel Bourdeau, syndicaliste aux Finances publiques

Le gouvernement a ouvert un cycle de discussions à l'automne 2014 sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations dans la fonction publique. A l'issue de celui-ci, Marilyse Lebranchu, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, a proposé un projet d'accord, le 17 juillet, soumis à la signature des organisations syndicales avant le 30 septembre prochain.

Le gouvernement axe sa communication sur des augmentations salariales de 30 à 70 euros par mois en 2017 pour les fonctionnaires en début de carrière.

Une publicité similaire est faite par les organisations qui ont d'ores et déjà décidé de signer le projet d'accord (notamment la CFDT).

Cependant, le texte comporte deux axes : un volet rémunération et un volet intitulé « Renforcer l'unité de la fonction publique pour adapter aux évolutions de l'action publique ».

Par là même, la ministre Lebranchu exerce un chantage, essayant d'obtenir la signature des fédérations de fonctionnaires en imposant un projet d'accord global qui, tout à la fois, entérine le blocage des salaires et constitue une attaque majeure contre le statut général et les statuts particuliers.

RÉMUNÉRATIONS : GEL DU POINT ET MARCHÉ DE DUPES

Dans sa contribution publiée dans Informations ouvrières, n° 362, Philippe Navarro explique fort bien que l'accord confirme le gel du point d'indice jusqu'en 2016 au moins.

Les sommes avancées dans la communication gouvernementale viendraient d'une revalorisation des grilles indiciaires qui permettent le calcul des rémunérations des fonctionnaires.

Outre que l'accord échelonne ces « revalorisations » au-delà des prochaines élections présidentielle et législatives, ce qui relativise l'engagement, ces points supplémentaires seraient attribués, pour partie, par la transformation de primes. Pour une administration comme la mienne, cela reviendrait à n'accorder qu'un point d'indice supplémentaire, hors échelon d'entrée. Et comme les taux de cotisation sont différents, il faudra allouer une indemnité de compensation pour éviter une baisse de la rémunération nette. Une indemnité de ce type a déjà été mise en œuvre lors de la mise en place de la CSG pour les personnels alors en place. Celle-ci vient justement d'être supprimée, ce qui laisse peu d'illusions sur le mécanisme.

Sur les paies, il y aura donc des perdants et, pour les autres, pas grand-chose, voire rien du tout.

UNE ATTAQUE CONTRE LES STATUTS PARTICULIERS

Le premier volet de l'accord est passé sous silence dans la communication gouvernementale. Ses conséquences promettent cependant d'être dévastatrices. Il s'agit, selon le protocole, d'adapter le statut « aux évolutions de l'action publique ». Dans la bouche du gouvernement, il s'agit de la modernisation de l'action publique (MAP), qui a succédé à la RGPP de Sarkozy, et de la régionalisation en cours. Pour illustrer l'ampleur de l'offensive, dans mon administration, en application de la MAP, plus de 160 fermetures de trésoreries, sur près de 2 500, sont prévues au 1^{er} janvier 2016.

Que faire des fonctionnaires qui travaillent dans des services voués à disparaître ?

Le protocole prévoit donc de faciliter par plusieurs dispositifs la mobilité des fonctionnaires, en particulier entre les fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière) : orientations nationales de gestion ministérielle remettant en cause les règles propres aux statuts nationaux directionnels, poursuite de la fusion des corps et « dispositions statutaires communes à plusieurs corps et cadres d'emplois ».

Considérant par ailleurs que les différences de rémunérations sont un obstacle à cette mobilité, le gouvernement a inscrit dans le protocole l'objectif d'harmoniser les primes qui diffèrent aujourd'hui selon les statuts particuliers. Dans mon administration, issue de la fusion des Impôts et du Trésor, de nombreux agents ont déjà fait les frais d'une telle harmonisation, avec des mobilités accrues en cas de restructurations et des pertes nettes de rémunération pour plusieurs catégories d'agents.

Il s'agit, pour le gouvernement, d'une manière de réduire la dépense publique et surtout d'accompagner la régionalisation et la MAP, déclinatoires dans la fonction publique du pacte de responsabilité et de ses cinquante milliards d'euros de réduction de la dépense publique. Dans ces conditions, il serait impensable que les organisations syndicales qui ont appelé à la grève le 9 avril contre le pacte de responsabilité, la réforme territoriale et le projet de loi Macron signent ce texte, à commencer par ma propre organisation, la CGT.

Plus que jamais, le combat doit se poursuivre pour le dégel du point d'indice, la défense du statut général et des statuts particuliers. ■

“Il serait impensable que les organisations syndicales qui ont appelé à la grève le 9 avril (...) signent ce texte, à commencer par ma propre organisation, la CGT”

La semaine prochaine, le n° 367 sera le dernier des numéros servis par les abonnements d'été. Pour continuer à lire les contributions des travailleurs, des militants ouvriers, des élus, des démocrates qui les font parvenir à la rédaction de notre journal, n'attendez pas...

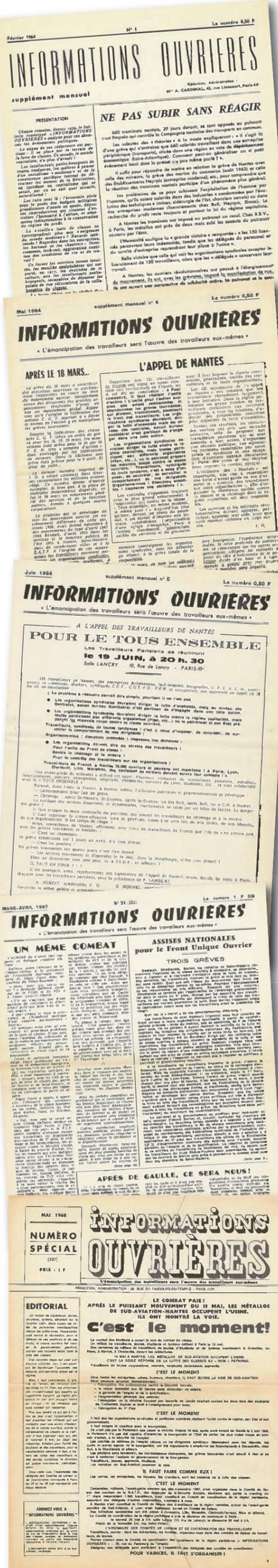
Réabonnez-vous à Informations ouvrières!



Dès les premiers bulletins,

Les circonstances de la fondation de notre journal.

Pierre Lambert



Bn octobre 1958, c'est un groupe de militants trotskystes, groupe rassemblé alors autour de Pierre Lambert, qui prend l'initiative de la fondation d'*Informations ouvrières*. La situation de ce

groupe est alors essentiellement caractérisable par sa très grande faiblesse. Après de nombreuses crises et scissions, avec les désorganisations et les désengagements qui les ont accompagnées, la section française de la IV^e Internationale a subi durement les conséquences du cours liquidateur qui a scissionné et disloqué l'organisation mondiale. La majorité de la section française a résisté à cette orientation liquidatrice — le pablisme, qui aurait abouti à se dissoudre dans les partis stalinien, chargés de « réaliser le socialisme à leur manière ».

Mais elle est exsangue et épuisée. Et, en 1958, de Gaulle vient de reprendre le pouvoir et de fonder la V^e République. La classe ouvrière est en danger, rendue impuissante à y résister par la politique de division de ses directions traditionnelles. La guerre d'Algérie dure depuis quatre ans. La seule perspective réaliste pour des révolutionnaires est la reconstruction d'un avant-garde ouvrière indépendante. C'est celle de ce petit groupe de militants, essentiellement composé de quelques cadres ayant préservé l'intransigeance de leur fidélité au programme de la IV^e Internationale, de ses militants ouvriers les plus implantés au sein de la classe ouvrière et de ses organisations, surtout syndicales.

La continuité de sa pensée et de son action

Il y a une raison à ce que ce soit Pierre Lambert qui dirige et anime l'activité de reconstruction entreprise par ce groupe, et soit ainsi à l'initiative de la fondation d'*Informations ouvrières* : la continuité de sa pensée et de son action, qui ont toujours privilégié l'implantation des trotskystes dans la classe ouvrière, afin qu'ils se lient à ses combats, qu'ils rompent leur isolement, leur situation « d'exilés dans leur propre classe », selon une formule employée à l'époque. Dès 1941, dans les heures les plus sombres de la clandestinité sous l'Occupation, il a impulsé au sein de son courant l'entrée de tous les militants à la reconstruction de la CGT clandestine ; en 1943, alors que se prépare la réunification des deux principaux courants du trotskysme en France (qui interviendra, début 1944, avec la fondation du Parti communiste internationaliste, PCI), il généralise encore cette orientation qui va permettre à nombre de jeunes militants trotskystes d'occuper une place importante dans le mouvement des comités et des conseils de la Libération et de la vague révolutionnaire de 1944-1945, que nous avons rappelée et décrite dans nos premiers cahiers d'éché. Quand celle-ci va refluer, et alors que débute, en France, une succession de grèves puissantes, Lambert prend la direction de la commission syndicale du PCI, qui regroupe les militants ouvriers du parti, pour discuter et préparer avec eux leur intervention directe dans les mobilisations ouvrières. C'est comme fruit de toute cette activité que Lambert formule, en 1948, lors d'un congrès interne du PCI, l'hypothèse théorique suivante : « Si, pour les trotskystes, il est indiscutable que le programme de la IV^e Internationale est le seul programme sur

lequel peut se bâtir le parti révolutionnaire, sur lequel peut être construit le parti mondial de la révolution socialiste en France, il n'est pas prouvé que ce parti, dont la classe ouvrière a besoin pour vaincre, se construira dans le cadre formel que représente aujourd'hui le PCI. »

Cet amendement représente le premier moment du cheminement d'une pensée collective qui ne trouvera une expression achevée que bien plus tard. Nous n'en sommes pas encore là à ce moment. En 1948, cet amendement exprime une nécessité qui ne pourra pas ne pas s'imposer : celle faite aux trotskystes de commencer à en finir avec les prétendues vérités toutes faites, celle de commencer à étudier sérieusement les conditions réelles de la construction du parti révolutionnaire en France, en s'appuyant sur la méthode vivante du bolchevisme, contre la répétition formelle des phrases de *Que faire* ?

Un modeste bulletin ronéotypé de quatre pages

Revenons à 1958. Conséquence de la faiblesse, déjà rappelée, du groupe issu du PCI, ses finances sont délabrées. Pèse notamment sur elles la poursuite de la publication de *La Vérité*, organe du PCI, journal hebdomadaire imprimé. Cette édition ne correspond plus aux besoins et aux capacités de ce groupe. Il faut reculer, renoncer à poursuivre sa parution, mais cela pose un sérieux problème : il n'est pas envisageable de ne pas avoir un moyen d'expression publique, un organe de presse, ce que la tradition du bolchevisme appelle « le journal ».

Très imprégné des enseignements de Lénine, Lambert considère, comme lui, qu'un tel instrument est indispensable, qu'il doit être « l'organisateur collectif » de la nouvelle bataille engagée, son « fil à plomb ». Lambert propose alors qu'un bulletin de liaison, ronéotypé, financièrement équilibré, soit édité, ayant pour objet d'être un pôle de discussions et d'informations pour tous les militants ouvriers décidés à combattre, sur le terrain de leur classe, contre le gaullisme. Il lui faut un titre. C'est *Informations ouvrières*. Il faut poursuivre le combat, lutter sans répit pour « aider à restructurer la conscience de la classe ouvrière », comme Lambert l'écrit dans le premier numéro, combattre le corporatisme, batailler pour préserver l'indépendance de classe des syndicats.

La forme initiale d'*Informations ouvrières* est modeste — un petit bulletin ronéotypé de quatre pages —, mais son existence vitale. Pendant de longues années, non seulement Pierre Lambert rédige presque toutes les semaines ce bulletin, mais il suit de façon méticuleuse sa diffusion et les regroupements qui commencent à se réorganiser autour d'elle. Beaucoup des premiers bulletins sont consacrés aux soubresauts de ce que l'on appelle, en France, « les événements d'Algérie », aux contradictions qui déchirent les sommets de l'impérialisme français, malgré la présence de De Gaulle à la tête de l'Etat, une réflexion qui part toujours des intérêts du peuple algérien. Nombreux sont aussi les textes

analysant dans le détail la nature des nouvelles institutions de la V^e République, le bonapartisme, les tentatives du pouvoir gaulliste de mettre en place un « Etat fort » à même de corseter la classe ouvrière. Mais la ligne de force essentielle des bulletins de cette période est la bataille inlassable pour l'indépendance de classe du prolétariat, de ses organisations, la lutte contre l'intégration des organisations syndicales dans des organismes de « participation », au sein desquels de Gaulle voudrait les voir coopérer dans des cadres corporatistes.

1963 : l'intervention dans la grève des mineurs

L'année 1963 connaît un tournant significatif, tant du point de vue des développements de la lutte des classes elle-même que du raffermissement de l'action des militants regroupés autour du bulletin. Attention pourtant à ne pas avoir une vision schématique de cette double réalité, en elle-même indiscutable. Il n'y a pas — il n'y a jamais... — de relation mécanique entre tel ou tel mouvement de classe, une mobilisation, une grève, une manifestation, et le renforcement de l'avant-garde ouvrière qui s'en nourrit et la nourrit néanmoins ; chaque progrès qui s'opère dans le regroupement autour d'*Informations ouvrières* n'aboutit pas non plus au déclenchement automatique d'une nouvelle action ouvrière, mais peut contribuer à accompagner et à aider son mouvement général, comme on peut le constater jusqu'en 1968.

En 1963, la grande grève des mineurs de février fait brusquement irruption sur le devant de la scène, bouleversant les rapports entre les classes, qui semblent figés depuis 1958. Quand cette corporation, particulièrement combative du prolétariat français, refuse de s'incliner devant l'ordre de réquisition de De Gaulle, lui infligeant une lourde défaite politique, elle ouvre la voie permettant à la classe ouvrière de renouer avec ses traditions de lutte. Ce qu'elle fait, surtout au travers de grèves plus nombreuses, plus déterminées, de grandes mobilisations par branche, par région, de mouvements cherchant la généralisation, qu'elle trouvera dans la grande grève générale de 1968. Dans la grève des mineurs, les militants regroupés autour de notre bulletin prennent leur place, quand, à leur initiative, les ouvriers du dépôt de Clichy de la RATP adoptent une résolution demandant aux directions traditionnelles d'appeler à la grève générale, comme la seule mobilisation de toute la classe ouvrière pouvant apporter un appui aux mineurs pour

qu'ils obtiennent pleine satisfaction. Les ouvriers du dépôt se rendent à un rassemblement des mineurs en grève sur l'esplanade des Invalides, avec une banderole où claque ce simple slogan : « L'aide aux mineurs, c'est la grève générale ! » Le service d'ordre du PCF a beaucoup de mal à isoler les porteurs de cette banderole, qui domine tout le rassemblement durant plus d'une heure. C'est notamment à partir de cet événement majeur de la lutte des classes — et de l'intervention que nous avons pu y avoir — que progressent de façon significative les regroupements autour des diffuseurs et des lecteurs réguliers d'*Informations ouvrières*, leur solidification dans plusieurs corporations, plusieurs régions, ainsi que dans la jeunesse, chez les étudiants.

... la lutte contre l'intégration des organisations syndicales dans des organismes de "participation" au sein desquels de Gaulle voudrait les voir coopérer dans des cadres corporatistes.

“Tribune libre de la lutte des classes”

Ses engagements dans les premières années de son activité.

et “Informations ouvrières”

Informations
ouvrières édite
un supplément
mensuel imprimé

Dans ce contexte, Lambert et ses camarades décident de renforcer la place d'*Informations ouvrières* comme instrument de leur action. La situation l'appelle ; la progression très nette des ventes du bulletin le permet financièrement. Un supplément imprimé est édité chaque mois, offrant de nouvelles possibilités rédactionnelles, permettant de mieux structurer les cadres d'intervention que nous développons. Là encore, la réalisation est modeste, à la hauteur de nos moyens d'alors. Le supplément est édité sur 8, parfois 10 pages (de 16 à 20, en 1967), dans un format limité, sans photographies et avec une typographie très simple. Le premier supplément paraît le 1^{er} février 1964 et est vendu séparément, le bulletin poursuivant sa parution hebdomadaire régulière, et cela jusqu'en 1968.

Dans la bataille pour le « tous ensemble » lancé par l'appel de Nantes, on peut constater, par exemple, combien l'action des militants regroupés autour d'*Informations ouvrières* a contribué à nourrir le mouvement profond des travailleurs ne se retrouvant pas (après la grève des mineurs) dans la noria des grèves tournantes et disloquées auxquelles les appellent les dirigeants. A Nantes, où ils représentent une tendance significative dans le mouvement ouvrier, ils prennent l'initiative d'appeler à un rassemblement, en avril 1964, où 135 travailleurs lancent un appel correspondant à la volonté de tous : agir sur le terrain de l'unité ouvrière, lutter tous ensemble. La « une » d'*Informations ouvrières* de mai 1964 prend immédiatement l'initiative d'appeler à un meeting de mobilisation le 19 juin à Paris. Celui-ci regroupe de 600 à 700 travailleurs, qui s'engagent tous à diffuser cet appel et à lutter sur cette orientation : « Tous ensemble, le même moment, le même jour ! »

Cet appel très politique rencontre un écho certain parmi des couches de travailleurs et de militants plus larges que celles habituellement proches de nous, et est l'un des jalons de la marche à la grève générale de 1968.

C'est aussi dans cette période qu'un réel dialogue commence entre la rédaction et de nombreux correspondants qui nourrissent le bulletin et ses suppléments, donnant consistance à la formule de tribune libre.

Si la tâche première et indispensable d'*Informations ouvrières* est bien d'informer, au sens même de son titre, de plus en plus de travailleurs y aident en devenant des correspondants. C'est un type de relation que nous chercherons toujours à développer, car ces correspondants du journal, et jusqu'à aujourd'hui bien sûr, nous fournissent la matière vivante du rassemblement d'une avant-garde militante pour le combat de classe.

Après la grève générale de 1968

Forcément nouvelle dans la lutte des classes est la période qui s'ouvre après la grande grève générale de mai-juin 1968 et la chute de De Gaulle, moins d'un an après. Les tâches de l'avant-garde doivent y correspondre. Le travail de regroupement ayant précédé la grève et la place qu'elle y a occupée (notamment dans son déclenchement à Nantes), à la fois le mettent à l'ordre du jour et l'exigent. Il faut alors passer du bulletin et de



Pierre Lambert est décédé le 16 janvier 2008. Le lendemain, notre rédaction éditait un numéro spécial en hommage à sa mémoire, comprenant plusieurs éléments de sa biographie et plusieurs textes rappelant l'ensemble de ses engagements.

son supplément à, pour la première fois, un véritable journal hebdomadaire.

Même si nos moyens financiers le permettent, ils restent cependant limités, et cette édition n'a pas la prétention de vouloir être ce que nous ne sommes pas. On peut le constater aujourd'hui, si l'on regarde nos collections de ces années-là, la modestie accompagne ce pas en avant, néanmoins très important en lui-même. D'autres suivront, en fonction des rythmes de progression des regroupements qui s'opèrent autour du journal.

Lambert est appelé à d'autres tâches de direction, et la responsabilité du journal est confiée à plusieurs cadres du courant, qui constituent, pour la première fois également, un comité de rédaction.

Lambert a continué plus tard, alors qu'il n'est plus directement responsable du journal, à préparer personnellement ou à suivre avec une attention particulière textes, chapitres des rapports de nos congrès, résolutions et amendements concernant la question du journal, cela jusqu'aux derniers congrès du Parti des travailleurs auxquels il a participé.

On trouve dans les archives d'*Informations ouvrières* de nombreuses notes de sa main, éditées de façon interne pour la rédaction, avec différents titres : « Commission de diffusion », « Note pour l'utilisation du journal », « Note *Informations ouvrières* », etc. Elles accompagnent géné-

ralement tous les événements de la lutte des classes où nous sommes intervenus et expliquent comment en dégager, à l'aide du journal, les principaux enseignements, afin d'en discuter avec les cadres et les militants ouvriers.

Trois enseignements essentiels

Il n'y a pas lieu ici de faire un long développement, après ce rappel historique et politique des origines et du passé d'*Informations ouvrières*. Cela devrait être, en fait, le bilan de toute une méthode d'intervention et de construction dans la lutte des classes, celle de la compréhension commune des événements et des tâches, une compréhension dont nous avons toujours voulu que les cadres et les militants du mouvement ouvrier puissent se rapprocher. Nous retiendrons simplement trois enseignements de notre histoire qui nous semblent essentiels.

Le premier est qu'*Informations ouvrières* ne fut pas fondé comme l'organe d'une organisation délimitée, au cadre formel, aux frontières nettement affirmées. Il s'agissait — il s'agit toujours — d'un pôle de regroupement « pour tous les militants ouvriers décidés à combattre », sur le terrain inconditionnel de l'indépendance de classe, avec la volonté acharnée de la réalisation du front unique ouvrier. A *Informations ouvrières* revient la mission d'être le levier d'un regroupement plus large que celui constitué par les seuls trotskystes, d'inaugurer un travail patient, pour rassembler, sur tous les terrains de la lutte de classe, de la laïcité, de la démocratie, de l'internationalisme, les réseaux de militants pouvant et voulant élargir avec eux cette politique.

La deuxième leçon de ces plus de cinquante années d'engagements est la totale loyauté avec laquelle ont agi les militants du courant à l'initiative de la fondation d'*Informations ouvrières*. Sans vouloir cacher que l'édition d'*Informations ouvrières* émane des trotskystes et vise à leur réorganisation en France, à leur progression, ces militants affirment, dès l'origine, vouloir jeter les premiers jalons de la construction d'un authentique parti ouvrier révolutionnaire. Un parti dont il n'est pas affirmé — dans la droite ligne de l'amendement de 1948, déjà rappelé — qu'il doit

se rassembler forcément sur la seule base du programme de la IV^e Internationale. C'est ce positionnement permanent qui a légitimé que nous nous définissions comme « Tribune libre de la lutte des classes ».

Et, lorsque ce courant propose à plusieurs reprises que « son » titre devienne aussi celui d'organes de regroupement ayant acquis une réelle existence sur ce terrain (ce fut le cas des Comités d'alliance ouvrière, du Mouvement pour un parti des travailleurs, notamment, jusqu'au Parti ouvrier indépendant aujourd'hui, qui, lors de son congrès de 2011, vota une résolution faisant d'*Informations ouvrières* l'hebdomadaire du POI), cela a été fait dans la plus grande clarté, dans le respect mutuel des traditions et des positions des uns et des autres. Le courant communiste internationaliste (CCI, section française de la IV^e Internationale) se délimite lui-même sur la base de son propre programme, et peut bien sûr s'exprimer comme tel dans les colonnes d'*Informations ouvrières*.

Le troisième principe — nous avons rappelé dans cet article qu'il a prévalu à chaque moment dans les modifications et les progrès d'*Informations*

ouvrières — c'est celui de l'équilibre financier. Lambert rappelait souvent que, au moment de la fondation du bulletin, il avait coutume de dire : « Qui veut nous lire le paie. » C'est la volonté absolue d'équilibrer la publication par les ventes, les abonnements et, éventuellement, dans certains cas, par des campagnes de soutien lancées par la rédaction. Cela a toujours été notre règle, encore une fois principale : seule l'indépendance financière peut garantir l'indépendance politique. *Informations ouvrières* n'a jamais rien dû à personne, ni hier ni aujourd'hui. Ce bilan est bien sûr celui de tout un courant ; il est aussi celui, personnel, de Pierre Lambert.

François PÉRICARD,
Le 20 août 2015 ■



Le 6 juin dernier, un millier de travailleurs, de militants ouvriers, de démocrates, d'élus de toutes tendances, se sont réunis à l'initiative d'*Informations ouvrières* pour débattre, dans un cadre de conférence politique et de discussion libre, des problèmes politiques de la lutte des classes. 8 tribunes avaient été publiées auparavant, dans lesquelles une série de militants syndicalistes (membres de la CGT, de FO, de la FSU), des élus, des militants politiques PCF, PS, PG, membres du POI, avaient contribué à la préparation et à la richesse de la discussion. Cette tribune ouverte s'est poursuivie dans chaque numéro depuis, y compris dans ceux de l'été. Ci-dessus, le numéro spécial rendant compte de cette assemblée-débat. La rédaction prépare une nouvelle formule du journal pour le 1^{er} janvier 2016.

INFORMATIONS OUVRIÈRES
Tribune libre de la lutte des classes,
hebdomadaire du POI. Dans le cadre
de sa tribune libre, *Informations ouvrières*,
fondé par Pierre Lambert, offre la possibilité
de s'exprimer librement à tout groupement

ou formation politique qui entend sincèrement
combattre pour l'émancipation des travailleurs.
Cela sous leur propre responsabilité.
L'hebdomadaire est édité par l'association
(loi 1901) Informations ouvrières.
Daniel Gluckstein, directeur de la publication.

• **Rédacteur en chef** : Lucien Gauthier.
• **Siège** : 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris.
• **Imprimerie** : Rotinfed 2000, Paris.
• **Tirage** : 20 000 exemplaires.
• **Commission paritaire** : 0919 C 85410.
• **ISSN** : 0813 9500.

• **Rédaction** : *Informations ouvrières*,
87, rue du Faubourg-Saint-Denis,
CS 30016 - 75479, Paris CEDEX 10.
Tél. : 01 48 01 88 20.

E-mail : informations-ouvrieres@fr.oleane.com

• **Administration-abonnements** :
Maïté Dayan.
Tél. : 01 48 01 88 22 ;
01 48 01 88 41.
E-mail : diffusion-io@fr.oleane.com
• **Dépôt légal** : à publication.

L'HUMEUR
de Michel Sérac

**Le repas
des vautours**

« Bon appétit, Messieurs !
Ô ministres intègres ! »
(Victor Hugo)

Quelle aubaine, quel pactole, quelle curée, la Grèce ! Comme le dit *France Info*, « la grande braderie ne fait que commencer, la Grèce est à vendre ». Au moment même où l'Union européenne et, à nouveau, le docile gouvernement d'Athènes, écrasent le peuple par une TVA de 23 % dans l'alimentation, les transports, les services, etc., le capital financier fond sur ses proies. Les vautours allemands s'emparent de quatorze aéroports rentables (Corfou, Rhodes, Myconos...). Les vautours français convoitent la poste. Et les milliardaires du Golfe ? L'électricité, le gaz ? En « échange », les maîtres-chanteurs de Bruxelles accordent un prêt... pour rembourser les prêts. Le capital vampirise en circuit fermé. Pour son spectaculaire reniement, du rejet de l'austérité au zèle dans l'austérité, Tsipras est érigé par les médias en exemple, en modèle : la duplicité, en politique, n'est-ce pas la qualité première ? « Ils ont voté non à 61 %, et aucun parti ne les représente », dit un commentateur. Cela ne vous rappelle rien ? En juin 2005, on parlait, dans *Le Point*, d'un « krach de la représentation, avec un corps social votant à 55 % pour le non, tandis que la classe politique s'était engagée à 90 % pour le oui ». Qu'est-ce que le « corps social » qui vote non, en France comme en Grèce, rejette les pillards et menteurs de l'Union européenne, sinon la classe ouvrière et toutes les classes vivant de leur travail ? Comment représenter leurs intérêts, contrairement à ceux du capital, qui asservit tous les partis officiels, sinon avec un parti et un journal indépendants ?

TRIBUNE DES COURANTS

COURANT COMMUNISTE INTERNATIONALISTE (CCI) DU POI

Samedi 29 août, nous rendrons hommage à Léon Trotsky, à Léon Sedov, et à toutes les victimes du stalinisme

Il y a 30 ans dans "Informations ouvrières"



Depuis trente ans, à la fin du mois d'août, la section française de la IV^e Internationale appelle à se rassembler sur la tombe de Léon Sedov. Depuis trente ans, *Informations ouvrières* est l'instrument de la préparation de cette initiative, en publiant durant l'été des articles à son sujet. Trente ans de continuité. Nous publions ci-dessous l'article paru dans *Informations ouvrières*, n° 1 223, daté du 15 août 1985.

“Il y a 45 ans, le 20 août 1940, Trotsky était assassiné”

Hommage à Léon Trotsky et Léon Sedov

apparis le défunt Ignace Reiss (1), on a dit plus d'une fois à la Loubianka : “Le Fiston travaille bien, le “vieux” l'aurait dure sans lui.” C'était la vérité. La tâche n'eût pas été facile sans lui. Sans lui elle sera difficile ! »

Jeune révolutionnaire (il s'était vieilli d'un an pour pouvoir entrer plus vite aux jeunesses communistes à Moscou), déployant une activité inlassable, Léon Sedov avait quitté sa famille et accompagné son père en exil, où, jusqu'à sa mort, il participa activement à la construction de l'Opposition de gauche, puis de la IV^e Internationale, publiant les bulletins de l'Opposition, nouant et entretenant les liens avec les militants en

Russie. Se référant à son activité présente, Léon Trotsky notait dans le même texte : « Sans mon fils, je n'aurais pu accomplir même la moitié de ce travail. »

Le 20 août, à l'occasion du quarante-cinquième anniversaire de l'assassinat de Trotsky, le PCI organise une délégation sur la tombe de Léon Sedov au cimetière de Thiais (Val-de-Marne), associant dans un même hommage Trotsky et Léon Sedov, « le fils, l'ami, le militant ». Nous répondrons ainsi à l'appel par lequel Trotsky concluait son hommage à Sedov : « Adieu Léon ! Nous léguons ton irréprochable mémoire à la jeune génération de travailleurs du monde.

Tu auras droit de cité dans les cœurs de tous ceux qui travaillent, souffrent et luttent pour un monde meilleur. Jeunesse révolutionnaire de tous les pays, accepte de nous le souvenir de notre Léon, adopte-le comme ton fils, il en est digne, et que désormais il participe invisible à tes luttes, puisque le sort lui a refusé le bonheur de prendre part à ta victoire finale. »

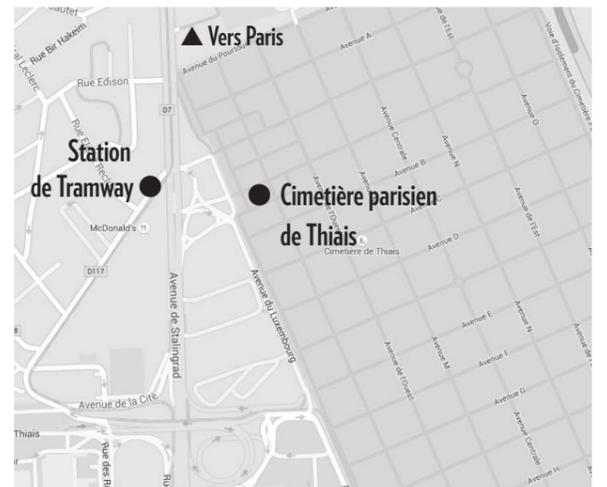
A. L. ■

(1) Ancien agent du GPU qui avait annoncé son ralliement à la IV^e Internationale, en 1937, et qui fut assassiné en Suisse par les agents de Staline, en septembre de la même année.

RENDEZ-VOUS
Samedi 29 août, à 10 h 30,
au cimetière parisien de Thiais (Val-de-Marne)

ACCÈS :

- ▶ En voiture par la N 7, carrefour Belle-Epine.
- ▶ En métro et tramway : lignes M7 + T7 à partir de Villejuif-Louis-Aragon jusqu'à la station Auguste-Perret - Cimetière parisien.



INFORMATIONS OUVRIÈRES FORMULAIRE D'ABONNEMENT

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE

Remplir lisiblement et en lettres majuscules vos nom, prénom et adresse

- Par prélèvement mensuel : 5,80 euros (9,50 euros pour les plis clos)
(Les prélèvements ont lieu en fin de mois. Dater et signez l'autorisation de prélèvement ci-contre en joignant un relevé d'identité bancaire ou postal. Vous pourrez suspendre à tout moment ces prélèvements par simple lettre.)
- OU :**
- 5 numéros “découverte” : 7 euros • 12 numéros : 17 euros • 4 mois (17 numéros) : 24 euros
 6 mois (25 numéros) : 33 euros • 1 an (51 numéros) : 65 euros • 1 an, pli clos : 110 euros
- Et toujours... 12 numéros : 10 euros pour tout premier abonnement**

Comité : Département :

Nom, prénom :

N° : Rue, bd, av., etc. : Nom de la voie :

Code postal : Ville :

Mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez *Informations ouvrières* à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'*Informations ouvrières*. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé, et vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Date :
Signature (obligatoire) :

IMPORTANT : n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, de dater et signer votre autorisation de prélèvement.

Numéro ICS : FR69ZZ442543

Cadre réservé à l'administration du journal